



Loi santé

Chèque Santé® , la solution santé

Une solution simple et opérationnelle à la généralisation du tiers payant

Alors que le texte de loi cristallise la colère des professionnels de la santé et que le gouvernement semble reculer sur la généralisation du tiers payant, des solutions totalement opérationnelles « approuvées » par les professionnels et plébiscitées par les Français existent déjà. Ainsi, le dispositif de prévention santé Chèque Santé® répond à la fois aux requêtes des médecins et aux attentes des Français... on aurait tort de ne pas en abuser !

Chèque santé®, la solution opérationnelle qui garantit le paiement des professionnels de santé

Mesure phare du projet de la loi Santé de la ministre Marisol Touraine, la généralisation du tiers payant est décriée par les professionnels de la santé. En effet, les médecins redoutent que l'automatisation de cette dispense d'avance de frais occasionne des lourdeurs administratives et donc des coûts de gestion supplémentaires ainsi que des impayés ou des paiements tardifs et donc une fragilité financière pour les praticiens.

Un groupe de travail avec les professionnels doit se réunir prochainement pour rassurer les praticiens et garantir un paiement rapide et simple aux médecins. Mais pourquoi si tard et surtout pourquoi ne pas utiliser les outils - déjà existants - développés par les entreprises innovantes françaises ?

La start-up Care Labs SAS de Montpellier rappelle qu'une solution opérationnelle garantissant le paiement des professionnels de santé existe déjà : Chèque Santé® !

Edité depuis le 2 janvier 2015, Chèque Santé® est le 1er titre prépayé dédié aux prestations santé. Via un outil technologique, constitué d'une plateforme SaaS, d'une application mobile gratuite ou d'une carte, Chèque Santé® met à disposition des professionnels de santé et des citoyens une solution complète de paiement de soins santé, entièrement dématérialisée, sécurisée et garantissant le secret médical.

Complémentaire de l'ANI de juin 2013 sur « la sécurisation et modernisation de l'emploi » dont la « mutuelle pour tous », Chèque Santé® est un dispositif qui apparaît comme un système de gestion multi-opérable idéal pour les honoraires des professionnels de santé et qui pourrait être directement utilisé pour prendre en charge la généralisation du tiers payant. Avec des frais de gestion les plus bas du marché (3%), le système Chèque Santé® garantit ainsi aux professionnels de santé un règlement sous 48h.

Professionnels de santé : Comment se faire payer par Chèque Santé® ?

Pour les professionnels de santé qui souhaitent entrer dans le dispositif et utiliser ce nouveau moyen de paiement de leurs prestations, c'est simple : il suffit de s'inscrire gratuitement sur le site de Chèque Santé® pour être affilié. **Accepter les règlements par Chèque Santé® ne nécessite aucun équipement supplémentaire, aucun abonnement ni frais fixe.**

**Vous êtes inscrit au répertoire ADELI ou RPPS, titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat (DE, DU, DO)
Experts des TMS, des RPS ou de la QVT, vous exercez en libéral
Chèque Santé® est le nouveau moyen de paiement de vos prestations.**

A propos de Care Labs SAS - Chèque Santé®

Créée en juin 2014, la société CARE LABS SAS est émettrice de Chèque Santé®: le 1er titre prépayé dédié aux prestations santé. Via un outil technologique, constitué d'une plateforme SaaS et d'une application mobile permettant de commander et de gérer les crédits, Chèque Santé® met à disposition des professionnels de santé, des entreprises et des citoyens une solution complète de paiement de prestations et produits santé et bien-être entièrement dématérialisée. Ce système permet de rendre l'accès à la santé possible pour tous. Chèque Santé® est un titre prépayé socialement et fiscalement optimisé, véritable outil de management social pour les clients « employeurs » ; mais également une solution technique adaptée aux attentes du marché : une solution de paiement mobile pour le bénéficiaire permettant à l'affilié d'être réglé sous 48h.



Séverine Oger
severine@escalconsulting.com
Tel : 01 44 94 95 71

Vanessa Lainé
vanessa@escalconsulting.com
Tel: 01 44 94 95 78